



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **7 septembre 2023** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2023-008**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure de l'article 166 intitulé « Entrée Charretière et Allée D'accès » ainsi que l'article 170 intitulé « Emplacement d'une Aire de Stationnement » du règlement Z2019 concernant une nouvelle aire de stationnement. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. **D'autoriser une allée d'accès à double sens de 5,5 mètres de large au lieu de 6,5 mètres, tel que prévu à l'article 166 du règlement de zonage Z2019;**
2. **D'autoriser un empiètement de l'allée d'accès entre le bâtiment projeté et la rue, tel que prévu à l'article 170 du règlement de zonage Z2019;**

Identification du site concerné :

Cette construction projetée est située dans la zone V2-3, sur le lot 6 322 319, sise au, 109, Croissant Rachel.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 22^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 h et 15 h, ce 22^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 22^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière